

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations Séance du mardi 3 septembre 2019 Par suite d'une convocation en date du 23 août 2019, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 3 septembre 2019 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 10 Délibération n°D_2019_09_03_06</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Nathalie Venancio, M. Philippe Marguerie, M. Jean-Luc Barthod, M. Alain Cartier, M. Fabrice Excoffier, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : Mme Raphaëlle Cons à Mme Nathalie Venancio, Mme Maryline Derouet à M. Philippe Marguerie Absent excusé : M. Aurélien Chaîne Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. Alain Cartier est désigné pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Achat d'une mini pelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait judicieux pour la commune, au vu des travaux à venir, d'acquérir une mini pelle. Il poursuit en indiquant qu'actuellement, la commune loue ce matériel à un prix très élevé. Pour exemple, pour les travaux à venir concernant la création de trottoirs et d'un rond-point, le coût de location pourrait atteindre 20 000 €.

Il précise que ce matériel pourrait être utilisé pour l'entretien des fossés et des chemins. Il poursuit en indiquant qu'en plus du tracteur et de la remorque, propriétés de la commune, une mini pelle devient indispensable.

Il termine en indiquant que si, à terme, la mini pelle n'était pas suffisamment rentabilisée, elle pourrait être revendue d'occasion. A titre d'exemple, une mini pelle d'occasion de 5 ans avec 4000 heures de fonctionnement se vend actuellement 35 000 €.

Ensuite, Monsieur le Maire présente deux devis à l'assemblée :

- Un devis de l'entreprise KOMATSU (74800 Chignin) pour une mini pelle sur chenilles KOMATSU modèle PC55MR-5 avec coupleur hydraulique et 4 godets, au prix négocié de 52 000.00 € H.T.,
- Un devis de l'entreprise MECA TP (73410 La Biolle) pour une mini pelle sur chenilles KUBOTA modèle KX 057-4 avec coupleur hydraulique et 3 godets, au prix de 54 480.00 € H.T..

Après en avoir délibéré, à mains levées, le conseil municipal, par 6 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- approuve le devis de l'entreprise KOMATSU (74800 Chignin) pour un coût de 52 000.00 € H.T. soit 62 400.00 € T.T.C. ,
- approuve le financement du matériel en crédit-bail sur une période de 60 mois comme suit :
 - 1 annuité de 18 400 € H.T. soit 21 840.00 € T.T.C. ,
 - 59 annuités de 585.00 € H.T. soit 34 515.00 € H.T. soit 41 418.00 € T.T.C.,
 - frais de dossier : 150.00 € H.T. soit 180.00 € T.T.C..

autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 09/09/2019 Et de la publication le : 09 SEP 2019</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 06 septembre 2019 Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
--	--


